



Service des bourses
scolaires
Tél. : 01 42 01 00

CONSULAT GENERAL DE FRANCE A BEYROUTH

**BOURSES SCOLAIRES AU BÉNÉFICE DES ENFANTS FRANÇAIS
RÉSIDENT AVEC LEUR FAMILLE À L'ÉTRANGER
(ATTRIBUÉES SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES)**

LE CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE VOUS INFORME QUE LES FORMULAIRES DE DEMANDE DE BOURSES SCOLAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 PEUVENT ÊTRE RETIRÉS DÈS À PRÉSENT AUPRÈS DE L'ÉTABLISSEMENT OU DU SERVICE DES BOURSES AU CONSULAT.

CETTE CAMPAGNE CONCERNE LES RENOUVELLEMENTS ANNUELS ET LES PREMIÈRES DEMANDES.

LES FAMILLES DOIVENT VENIR, **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**, DÉPOSER LEUR DOSSIER AU SERVICE DES BOURSES SCOLAIRES ENTRE :

LE 4 JANVIER ET LE 12 FÉVRIER 2021

LES RENDEZ-VOUS SONT PRIS SUR LA PAGE « BOURSES SCOLAIRES » DU SITE INTERNET DU CONSULAT,

www.lb.ambafrance.org

DÈS LE 7 DÉCEMBRE 2020 ET JUSQU'AU 5 FÉVRIER 2021, DERNIER DÉLAI.

LE DOSSIER DOIT ÊTRE COMPLET ET COMPRENDRE LE FORMULAIRE INTEGRALEMENT RENSEIGNÉ ET SIGNÉ ACCOMPAGNÉ DE TOUTES LES PIÈCES JUSTIFICATIVES NÉCESSAIRES (LA LISTE DE CES PIÈCES EST JOINTE AU FORMULAIRE OU TÉLÉCHARGEABLE SUR NOTRE SITE).

CONDITIONS D'ACCES

SITUATION DES ENFANTS

- ÊTRE DE NATIONALITÉ FRANÇAISE
- ÊTRE INSCRITS, AINSI QUE LE DEMANDEUR (PÈRE ET/OU MÈRE OU TUTEUR LÉGAL), AU REGISTRE MONDIAL DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE A BEYROUTH
- ÊTRE INSCRITS DANS UN ÉTABLISSEMENT HOMOLOGUÉ PAR LE MINISTÈRE FRANÇAIS DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
- ÊTRE AGÉS D'AU MOINS 3 ANS AU COURS DE L'ANNÉE CIVILE DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2021/2022 (SOIT 3 ANS AVANT LE 31/12/2021)
- RÉSIDER AVEC AU MOINS L'UN DES PARENTS DANS LE PAYS DE SCOLARISATION

RESSOURCES DE LA FAMILLE SUR L'ANNEE 2020

LES BOURSES SONT ATTRIBUÉES SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES. CES DERNIÈRES DOIVENT S'INSCRIRE DANS LES LIMITES D'UN BARÈME D'ATTRIBUTION DÉFINI EN FONCTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DE CHAQUE PAYS ET REVU ANNUELLEMENT.

LES FAMILLES DOIVENT INDIQUER SUR LE FORMULAIRE LES MONTANTS DE LEURS RESSOURCES **SUR L'ANNÉE 2020** ET FOURNIR LES JUSTIFICATIFS REQUIS. LES RESSOURCES D'UNE FAMILLE SONT CONSTITUÉES DES :

- SALAIRES ET TRAITEMENTS EN TOUS GENRES
- REVENUS MOBILIERS ET IMMOBILIERS
- AIDES FAMILIALES
- AIDES A LA SCOLARITÉ RECUES OU EXONÉRATIONS CONSENTIES
- AVANTAGES EN NATURE